

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 9 décembre 2009

Service instructeur

1^{ère} **Commission**
N° CG-2009-5-1-3

Service consulté

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Résumé : *Le Département a été saisi par le Trésorier Payeur Général du Haut-Rhin sur l'admission en non valeur de taxes d'urbanisme d'un montant de 418,00 € qui s'avèrent irrécouvrables. Cette admission ne fait pas l'objet d'une inscription au budget.*

Le Département a été saisi par le Trésorier Payeur Général (T.P.G.) du Haut-Rhin sur l'admission en non valeur de taxes d'urbanisme qui s'avèrent irrécouvrables.

Selon les dispositions du décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998, l'admission en non valeur est prononcée par le T.P.G., après avoir recueilli l'avis favorable du Département collectivité bénéficiaire.

Cette demande d'admission en non valeur, pour un montant de 418,00 €, concerne les redevables figurant sur l'état figurant en annexe.

Je vous propose donc :

- ♦ d'émettre un avis favorable à l'admission en non valeur par le Trésorier Payeur Général de taxes d'urbanisme irrécouvrables, à concurrence de 418,00 €,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME**ANNEXE**

Re devable (s)	Montant(s)
LAHOUEL Margaretha	60,00 €
LAUER François	96,00 €
GIRARD Jean	15,00 €
WAGNER Daniel	91,00 €
Kanlier Dirdes	29,00 €
Kanlier Dirdes	80,00 €
S.C.I. JIN	23,00 €
S.C.I. C.C.V.	21,00 €
STE MARIE GALANTE	3,00 €
TOTAL	418,00 €